

**GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL D'EXPERTS DE LA COOPERATION
ECONOMIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT
GENEVE, 27 JUIN - 1ER JUILLET 1994**

**NOTE DE PRESENTATION DES OBJECTIFS ET BESOINS
A COURT ET A LONG TERME DE LA CMEAOC/TM**

I - PRESENTATION SUCCINCTE DE LA CMEAOC

1.1 : Création et Statut

La Conférence Ministérielle des Etats de l'Afrique de l'Ouest et du Centre sur les Transports Maritimes (CMEAOC/TM), créée le 7 Mai 1975 à Abidjan (Côte d'Ivoire), est une Organisation sous-régionale qui regroupe les vingt-cinq pays membres suivants :

- | | |
|-----------------------|---------------------------|
| 1 - ANGOLA | 14 - GUINEE EQUATORIALE |
| 2 - BENIN | 15 - LIBERIA |
| 3 - BURKINA FASO | 16 - MALI |
| 4 - CAMEROUN | 17 - MAURITANIE |
| 5 - CAP VERT | 18 - NIGER |
| 6 - CENTRAFIQUE | 19 - NIGERIA |
| 7 - CONGO | 20 - SAO TOME ET PRINCIPE |
| 8 - COTE D'IVOIRE | 21 - SENEGAL |
| 9 - GABON | 22 - SIERRA LEONE |
| 10 - GAMBIE | 23 - TCHAD |
| 11 - GHANA | 24 - TOGO |
| 12 - GUINEE (Conakry) | 25 - ZAIRE |
| 13 - GUINEE BISSAU | |

1.2 : Objectifs

L'objectif principal de l'Organisation, tel que défini dans sa Charte, est l'harmonisation et la coordination des politiques de développement des Etats membres dans le domaine des transports maritimes, des ports, des activités auxiliaires et de la formation de personnels navigants et sédentaires.

Cet objectif principal doit s'appuyer sur la promotion et le développement de mécanismes et d'organismes tant nationaux que communautaires appropriés pour l'amélioration des services de transport maritime, notamment par la mise en oeuvre des actions suivantes :

- création de structures maritimes nationales et sous-régionales et développement de la coopération entre ces structures ;
- création de centres régionaux de formation de personnels sédentaires et navigants de la marine marchande, de l'industrie portuaire, du transport multimodal et des activités auxiliaires ;

- creation et développement des flottes marchandes nationales et/ou multinationales ;
- organisation efficace de la desserte maritime de la sous-région, sur la base d'une participation accrue des compagnies nationales ou multinationales à tous les trafics ;
- adoption et mise en oeuvre de toutes mesures et actions susceptibles d'assurer le développement et l'amélioration de la gestion et des opérations portuaires ;
- harmonisation et modernisation, au niveau sous-régional, de la législation maritime, y compris les formalités administratives et douanières, afin de promouvoir la coopération entre les Etats membres ;
- traitements préférentiels et facilités de transit en faveur des produits à l'importation et à l'exportation des pays membres sans littoral ;
- coopération avec des organisations internationales, régionales et nationales, dans le but de promouvoir et de faciliter le commerce maritime international sur une base équitable.

1.3 : Structures

En vue de réaliser pleinement les objectifs fondamentaux ci-dessus, l'Organisation comprend :

- a) Une Assemblée Générale des Ministres des Etats membres, chargés des questions de transport maritime. Elle est l'organe suprême de l'Institution, et en définit la politique générale ;
- b) Une présidence tournante assurée par un Etat membre pour deux ans ;
- c) Un Secrétariat Général basé au Siège de l'Organisation à Abidjan (Côte d'Ivoire) ;
- d) Trois (3) Organes Spécialisés, à savoir :
 - i) l'Association de Gestion des Ports de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (AGPAOC) chargée d'étudier les questions relatives à l'industrie portuaire ;
 - ii) l'Association des Compagnies Nationales de Navigation Maritime (ACNMA) chargée d'étudier la politique la plus appropriée en matière de transport maritime ;
 - iii) l'Union des Conseils des Chargeurs Africains (UCCA) chargée d'étudier toutes les questions relatives à la cargaison.
- e) Deux (2) Académies Maritimes Régionales dont l'une à Abidjan pour les pays membres francophones et l'autre à ACCRA pour les pays membres anglophones, pour la formation de personnels sédentaires et navigants de la marine marchande, de l'industrie portuaire, du transport multimodal et des activités auxiliaires ;

- f) Neuf (9) Commissions Ad Hoc pour un certain nombre de sujets nécessitant un traitement spécifique dont, entre autres : l'harmonisation des législations maritimes, le problème de desserte des pays enclavés, le transport de vracs, l'équivalence des diplômes des deux Académies maritimes Régionales, le transport multimodal, l'assurance maritime, etc...

II - BESOINS D'ASSISTANCES

Depuis l'échec de la première Décennie des Nations-Unies pour les transports et Communications en Afrique (1978 - 1988), des études pertinentes, notamment l'étude de prospective à long terme menée par la Banque Mondiale et les conclusions de la Table Ronde CMEAOC/Banque Mondiale, tenue en Juin 1992 à Cotonou (Bénin) sur les services de transport maritime en Afrique de l'Ouest et du Centre, ont mis en évidence que l'économie maritime de la sous-région comportait de nombreuses faiblesses et qu'il importait de mettre en oeuvre un certain nombre d'actions tant au plan national qu'au plan sous-régional.

En conséquence de ce qui précède, la CMEAOC a engagé le programme d'actions ci-après :

2.1 : Projets en cours d'exécution

2.1.1 : Projet de création d'une Compagnie sous-régionale de cabotage maritime

Malgré le rôle important que devrait jouer le cabotage maritime dans les échanges intra-régionaux et l'intégration économique sous-régionale, il s'avère que cette activité n'a pu, à ce jour, être véritablement maîtrisée par les armements nationaux.

Ce projet, initié par la CEDEAO, la CMEAOC et l'UDEAC, vise la mise en place d'un service côtier régulier, susceptible de favoriser les échanges commerciaux et l'intégration économique sous-régionale.

Le projet de cabotage maritime a démarré depuis Avril 1992 avec l'assistance technique de la CEA, de la CNUCED et l'appui financier du PNUD et autres bailleurs de fonds.

2.1.2 : Projet CMEAOC/Banque Mondiale sur le développement des services de transport maritime

La CMEAOC et la Banque Mondiale ont organisé, à Cotonou (Bénin) du 22 au 26 Juin 1992, une Table Ronde sur les services de transport maritime en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Au regard des faiblesses constatées, la Table Ronde avait formulé les huit (8) recommandations ci-dessous. Ces recommandations, qui ont reçu un financement de la part de divers bailleurs de fonds, tel que résumé au tableau en annexe, sont en cours d'exécution :

A - Recommandation 1

Etude en vue de l'élaboration d'une nouvelle politique devant faciliter les changements technologiques et structurels dans les transports maritimes de la

sous-région, tenant compte des obstacles réglementaires à la mise en place d'un cadre régional permettant aux opérateurs économiques de participer au développement des services de transport dans l'ensemble de la sous-région et promouvant une meilleure coopération inter-Etats. Ceci comprendra une analyse des contraintes aux investissements dans la chaîne de transport et la proposition d'un cadre pour faciliter les investissements et les joint-ventures au niveau régional.

Objectif

i) étude R1A :

- Connaître le potentiel de l'offre et de la demande de transport maritime autorisé par une conception régionale de la desserte ;
- Evaluer les nouvelles possibilités technologiques et d'organisation pour le transport maritime de la région permettant l'amélioration des coûts de la chaîne de transport ;
- Identifier des stratégies possibles offertes aux compagnies de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre ;

ii) - étude R1B :

Identifier les réformes administratives, juridiques et fiscales, nécessaires à la mise en place de ces nouvelles organisations et stratégies régionales.

Résultats attendus

- Propositions de stratégies pour la desserte en transports maritimes en Afrique de l'Ouest et du Centre ;
- Propositions de stratégies pour l'armement africain ;
- Programmes d'actions d'harmonisation des réglementations.

Coût total : US \$ 263,000.

B - Recommandation 2

Evaluation de l'organisation des objectifs et des moyens d'actions des organismes sous-régionaux responsables de la coopération inter-Etats dans le domaine des transports maritimes et des ports.

Objectif

Doter l'Afrique de l'Ouest et du Centre d'une organisation régionale maritime la plus efficace et la plus performante possible et dynamiser le fonctionnement des organes spécialisés.

Résultats attendus

- Nouveaux objectifs à assigner à la Conférence Ministérielle des Etats de l'Afrique de l'Ouest et du Centre sur les transports maritimes et à ses organes spécialisés ;

- Propositions d'organisation la mieux adaptée au souci de promouvoir des structures légères, efficaces, entretenant entre elles une coopération très étroite ;
- Définition des moyens humains et matériels nécessaires ;
- Proposition de schémas de financement ;
- Proposition de type de fonctionnement à promouvoir entre ces structures et les autres organisations régionales.

Etudes à réaliser

- Evaluation de la CMEAOC et de ses organes spécialisés ;
- Evaluation de l'Organisation, du fonctionnement, des objectifs et des moyens d'action des organismes sous-régionaux chargés de la coopération inter-Etats dans le domaine des transports maritimes et des ports.

Coût total : US \$ 64,000.

C - Recommandation 3

Analyse comparative au niveau régional et international de l'impact des coûts de la chaîne de transport sur la compétitivité des principaux produits à l'exportation : mise en exergue des lourdeurs, propositions et solutions.

Objectifs

Apprécier l'importance du prix du transport global (de porte à porte) et de la qualité de service dans la compétitivité des principaux produits d'exportation africains, mais aussi l'impact des chaînes des transports sur le coût des facteurs de production importés par l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Expliquer les variations de prix et de qualité de service par les coûts supportés par les entreprises de transport (armateurs, transitaires, manutentionnaires, routiers...) et par l'organisation des marchés du transport.

Résultats attendus

- Connaissance de la part du prix du transport dans le prix des produits rendus sur le marché ;
- Mise en évidence des maillons de la chaîne les plus pénalisants pour la compétitivité des produits (terrestres, portuaires et maritimes) et des procédures dans les éventuels surcoûts des chaînes africaines ;
- Esquisse d'orientations souhaitables pour améliorer l'efficacité des chaînes de transport.

Etudes à réaliser

- Analyse des chaînes de transport des principaux produits d'exportation intéressant le commerce extérieur des pays de la CMEAOC ;

F - Recommandation 6

Evaluation prospective des Compagnies Nationales de Navigation et leur viabilité dans un cadre régional.

Objectif

Proposer de nouvelles stratégies pour les armements africains.
Evaluer les moyens nécessaires et proposer des schémas de financement.

Résultats attendus

- . Bilan de l'état technique et financier des armements de la sous-région ;
- . Description de diverses formes de coopération possible entre armements et évaluation de leur coûts / avantages ;
- . Réformes de statut nécessaires à la mise en place de ces solutions.

Etudes à réaliser

i) R6A :

- Audit technique des Compagnies maritimes nationales

ii) R6B :

- Incidence de l'existence d'un pavillon national sur la balance des paiements.

iii) R6C :

- Evaluation des conditions de viabilité des armements africains.

Coût total des études : US \$ 259,000.

G - Recommandation 7

Etat des lieux de la "facilitation" des transports et préparation des plans d'actions en coordination avec les programmes sous-régionaux de la CNUCED.

Etude à réaliser

Menée en relation avec l'analyse des chaînes de transport (recommandation 3), l'étude devra :

- Répertorier de façon exhaustive les différentes études de facilitation déjà menées par la CNUCED et les autres organismes internationaux et sous-régionaux (CEDEAO, CEAO, UDEAC, CRIAC) ;
- Analyser les progrès accomplis sur le terrain et, sur la base des contrats effectués ;
- Déterminer les modalités d'une simplification et d'une harmonisation, au niveau sous-régional, des procédures de facilitation ;

- Définir un programme de réformes aptes à briser les principaux goulots d'étranglement qui entravent la fluidité du trafic. Au cours de l'élaboration de ce programme à mener en liaison étroite avec les organisations sous-régionales et internationales intervenant déjà dans ce domaine, un accent tout particulier sera mis sur :
 - . l'organisation actuelle des professions (terrestres notamment) qui interviennent dans le transport de bout en bout
 - . le niveau et la qualité des infrastructures et des moyens de transport de bout en bout (aires de stationnement des camions dans les ports, barrages routiers, postes de contrôle à la frontière, port secs, installations et équipements de manutentions et wagons...)
 - . le niveau et l'opportunité de certaines taxes et redevances acquittées sur la chaîne de transport.

Coût des études : US \$ 62,000.

H - Recommandation 8

Renforcement de la gestion des ressources humaines et des actions de formation initiale et continue pour permettre une meilleure adaptation des personnels aux changements qui interviennent dans le domaine maritime.

Objectif

Aboutir, par des actions appropriées, à la meilleure adéquation entre formation et emploi, tant en volume qu'en qualité, une bonne motivation des personnes employées dans le domaine maritime.

Résultats attendus

Evaluation des Académies régionales d'Abidjan et d'Accra ;

Programme de formation nécessaire à l'adaptation du personnel au nouveau contexte maritime ;

Programme de gestion des ressources humaines dans les principaux organismes ou entreprises du secteur.

Deux études à réaliser :

1°/ Etude R8A

- Evaluer les structures de formation non seulement maritime, mais également intermodale, disponibles au niveau de chacun des pays membres : enseignement spécialisé, enseignement technique, enseignement universitaire, formation professionnelle, organismes internationaux (OMI, TRAIMAR, etc...).

Elle procédera à l'évaluation des programmes et des actions de formation (court, moyen et long termes) et dégagera les mesures d'amélioration, de renforcement et de financements appropriés : formation de formateurs, matériel didactique, établissements, stages, séminaires. Elle évaluera les besoins de formation au niveau régional compte tenu des perspectives du secteur.

2°/ Etude R8B

- Evaluer les ressources humaines et leur gestion.

Elle dressera un aperçu du paysage social : conventions collectives et modes de déroulement des carrières, syndicats professionnels, mobilité inter organismes.

Dans le but, si besoin est, de doter ces organismes de personnel nécessaire compétent et motivé aux différents échelons de la hiérarchie, elle conseillera la mise en place d'un processus permettant.

Coût des études : US \$ 69,000.

2.2 : Projets approuvés dans le cadre du programme de UNTACDA 2

La Conférence des Ministres africains des Transports, des Communications et de la Planification, réunie en Mai 1991 à Addis Abéba (Ethiopie), adoptait la première liste de projets inscrits au programme de la Deuxième Décennie des Nations-Unies pour les Transports et les Communications en Afrique (UNTACDA 2) pour la période 1991-2000.

Au nombre de ces projets, figurent huit (8) projets soumis par la CMEAOC dans le sous-secteur transport maritime tels que rappelés au tableau en annexe.

Toutefois, parvenant les huit (8) projets approuvés de la CMEAOC, le projet ci-dessous vise les mêmes objectifs que le projet sous la recommandation 5 dans le cadre de la Coopération CMEAOC/Banque Mondiale, à savoir :

- Projet Code MST1 - 68-01 :

"Assistance technique pour créer et renforcer l'efficacité des Conseils Nationaux de Chargeurs".

Il reste donc que les projets approuvés de la CMEAOC, rappelés ci-après, ont besoin de financement :

1. Assistance technique en vue de la participation de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre dans le transport des vrac.

Code : MST1 - 68-01

OBJECTIFS

A long terme

Le projet vise à renforcer le développement des armements nationaux et communautaires à venir des pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre par une participation effective et satisfaisante au transport des produits entrant dans leurs échanges extérieurs.

Dans l'immédiat

Le projet vise à étudier les conditions pouvant favoriser une participation

significative des Etats de la sous-région à leur transport maritime de vracs, notamment les textes juridiques, les structures et mécanismes appropriés.

DESCRIPTION DU PROJET

- a) Etudes des mesures à prendre en vue d'organiser la participation des pays de la sous-région aux trafics de vracs.
- b) Etude techno-économique de faisabilité pour la création de compagnies multimodales de transports de vracs en vue de participer et de façon significative et efficiente au transport maritime de vracs engendrés par le commerce extérieur des pays de la sous-région.

Coût estimatif : US \$ M 1.00.

2. Etude de faisabilité d'un institut régional de documentation, de recherches et d'études maritimes.

Code : MSTI - 68-02

OBJECTIFS

A long terme, le projet vise à permettre une évaluation objective de l'évolution des transports maritimes et des activités pouvant orienter le choix des décideurs.

Dans l'immédiat, l'objectif du projet est de former une bonne équipe de chercheurs et de mettre à jour une documentation appropriée.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consistera notamment en une étude d'évaluation des conditions de faisabilité d'un institut régional de documentation, de recherches et d'études maritimes.

La réalisation du projet nécessitera également la fourniture de documents, de bourses de formation et d'assistance technique destinée à encadrer sur place des chercheurs nationaux.

Coût estimatif : US \$ M 3.00

3. Etude relative aux activités d'assurance maritime dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Code : MSTI - 68-03

OBJECTIFS

Etude visant, à long terme, l'amélioration des activités d'assurance maritime ; ce qui permettrait d'économiser des devises étrangères.

Dans l'immédiat, le projet vise à apporter à la sous-région une assistance technique en matière de législation des assurances, de règlements des litiges et d'organisation du secteur de l'assurance maritime pour faciliter une participation accrue de l'industrie locale d'assurance.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consistera :

- a) à effectuer une étude d'évaluation des législations en matière d'assurance maritime dans la sous-région en vue de leur harmonisation et modernisation ;
- b) à proposer des clauses types en matières d'assurances ;
- c) à fournir une assistance technique aux pays de la sous-région dans l'organisation de leur industrie d'assurance.

Coût estimatif : US \$ M 0.55

4. Programme régional de séminaires et de journées d'étude sur divers aspects des transports maritimes.

Code : MSTI - 68-04

OBJECTIFS

A long terme, l'objectif du projet est d'assurer la formation, le recyclage et la spécialisation du personnel existant dans les différents maillons du transport maritime.

Dans l'immédiat, l'objectif du projet est d'étudier les méthodes d'organisation et de mise au point des séminaires et journées d'étude sur les divers thèmes de transport maritime.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet portera sur l'analyse des problèmes les plus importants qui se posent au système des transports maritimes et qui entravent l'instauration d'un nouvel ordre maritime international, à savoir :

- l'évaluation des besoins en formation du personnel ;
- la préparation et la mise en oeuvre du programme de formation du personnel maritime qui doit inclure, parmi d'autres, les sujets suivants :
 - rationalisation des services réguliers des conférences maritimes et protection des intérêts des chargeurs ;
 - harmonisation des tarifications ou des statistiques portuaires ;
 - amélioration et administration des finances portuaires ;
 - amélioration des opérations et de la planification portuaires ;
 - application de la réglementation maritime et utilisation du droit maritime (aspects commerciaux et économiques) ;
- Gestion et expansion du transport de vrac ;
- développement du transport multimodal.

Coût estimatif : US \$ M 0.55.

5. Assistance technique pour la rédaction, la mise à jour et l'harmonisation des législations maritimes des pays membres de la Conférence Ministérielle des Etats de l'Afrique de l'Ouest et du Centre sur les Transports Maritimes.

Code : MSTI - 68-05

OBJECTIFS

A long terme, le projet vise à contribuer à l'efficacité des transports maritimes et à la sécurité de la navigation dans les pays intéressés.

Dans l'immédiat, l'objectif du projet est d'aider les pays de la sous-région à élaborer et harmoniser leurs législations maritimes conformément aux normes internationales de manière à leur permettre de coopérer en matière de flotte de commerce et lutter contre la pollution des mers.

DESCRIPTION DU PROJET

L'exécution du projet consistera à :

- fournir à chacun des pays intéressés un code national de la marine marchande et des textes d'application ;
- remanier et harmoniser ces documents pour promouvoir l'intégration des politiques maritimes des pays intéressés et le développement de leurs transports maritimes ;
- pourvoir des experts pour aider à la rédaction de ces documents et à la formation d'homologues nationaux ;

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET

Le projet d'assistance PNUD/CUNCED RAF/81/042 a établi, en 1984/1985, un état de la situation des législations maritimes des Etats de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre et formulé des recommandations dont la désignation d'un Expert local.

Les Nations-Unies ont continué leur assistance au titre du projet PNUD/CNUCED RAF/87/034 avec un Expert local sous la supervision d'un Consultant international pour une durée de deux ans.

Cette assistance a permis au stade actuel :

- la collecte et l'analyse des textes législatifs et réglementaires relatifs au sous-secteur des transports maritimes des Etats de la sous-région ;
- l'état des Conventions maritimes internationales pertinentes dont la ratification est recommandée aux Etats membres ;
- le schéma d'un code de marine marchande à l'attention des Etats membres.

Cependant, les ressources consenties par le PNUD étant épuisées, il s'avère indispensable et urgent de pourvoir des fonds nécessaires pour la poursuite adéquate du projet.

Coût estimatif : US \$ M 0.72.

6. Assistance technique pour l'amélioration de la gestion des compagnies nationales et multinationales de navigation maritime et la création de consortia dans le transport de ligne, du vrac et dans le transport côtier.

Code : MSTI - 68-07

OBJECTIFS

A long terme

- contribuer à assurer la promotion ordonnée des armements de la sous-région,
- créer une compagnie multinationale de navigation maritime,
- accélérer la fluidité du trafic international des marchandises en éliminant les causes de nombreux retards et ruptures de charges inhérentes aux opérations de transit,
- participer au transport de vracs,
- améliorer les réseaux de transport sous-régional grâce aux services côtiers.

Dans l'immédiat

- réaliser les études de faisabilité pour la création d'une compagnie multinationale de transport maritime,
- aider à former et encadrer des Experts nationaux,
- définir une organisation efficace d'un système de transport permettant d'écouler, au moindre coût possible et avec sécurité, le trafic maritime de la sous-région.

DESCRIPTION DU PROJET

Assistance Technique sous forme de mise à disposition d'experts qualifiés et expérimentés en vue de définir un programme d'amélioration de la gestion commerciale de compagnies de navigation nationales et multinationales des pays africains de l'Ouest et du Centre et de mettre en place des consortia pour les opérations de transport.

Le projet portera en particulier sur l'évaluation des facteurs objectifs suivants :

- analyse de facteurs juridiques et organisationnels de la création des compagnies maritimes multinationales,
- localisation de la compagnie maritime multinationale,
- évaluation du trafic actuel et futur attendus sur les liaisons qui vont être assurées par la compagnie maritime,

- choix du type de vaisseaux les plus avantageux compte tenu des contraintes portuaires, de celles de la route desservie ainsi que des conditions commerciales propres au range visé,
- détermination des besoins en personnel qualifié nécessaire pour le fonctionnement de la compagnie,
- préparation d'un programme de fonctionnement de la compagnie maritime multinationale,

En outre, le projet devrait :

- définir les différentes méthodes d'organisation, de financement et d'administration d'un système de transport combiné,
- former des responsables en matière de transport et leur apprendre à identifier les problèmes de chaque mode de transport en relation avec les autres,
- promouvoir le développement d'opérateurs régionaux de transport combiné dans les pays intéressés.

En outre le projet devrait établir :

- a) l'étude des mesures à prendre en vue d'organiser la participation des pays de la sous-région aux trafics de vracs ;
- b) l'étude techno-économique de faisabilité pour la création de compagnies multinationales de transport de vracs en vue de participer de façon significative et efficiente au transport maritime de vracs engendrés par le commerce extérieur des pays de la sous-région.

ETAT D'AVANCEMENT

Seule l'étude de faisabilité portant sur la création d'une compagnie communautaire de vracs a fait l'objet d'un rapport qui a été rédigé par la CNUCED.

Coût estimatif : US \$ M 5.00.

7. Assistance technique en vue de la définition d'un programme de transports maritimes.

Code : MSTI - 68-08

OBJECTIFS

A long terme, le projet vise à favoriser une coopération en matière de transports maritimes entre les pays de la sous-région considérée.

Dans l'immédiat, l'objectif du projet est de définir une série d'actions sous-régionales et harmonisées au niveau des différents maillons du secteur des transports maritimes dans la zone intéressée.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consistera à établir un programme d'actions cohérentes touchant tous les aspects du transport maritime et des activités connexes dans la sous-région ainsi que les modalités de leur mise en oeuvre dans une optique coordonnée.

ETAT D'AVANCEMENT

A ce jour, des principes directeurs généraux ont été développés dans le cadre du projet RAF/81/042 établissant les grandes lignes politiques.

Coût estimatif : US \$ M 0.35.

2.3 : Projet PNUD/CNUCED RAF/88/014

- Trafic de transit et Appui au secteur des transports en Afrique de l'Ouest et du Centre

2.3.1 : Cadre du projet

A. Recommandations des Nations-Unies

C'est sur recommandation des Nations-Unies, que la CNUCED a accentué son engagement dans le secteur des transports en Afrique Sub-Saharienne à travers trois projets sous-régionaux :

- RAF/86/046 pour l'Afrique Australe ;
- RAF/88/015 pour l'Afrique de l'Est et du Centre-Est ;
- RAF/88/014 pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre couvrant les pays suivants, membres de la CMEAOC : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire; Ghana, Guinée, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Tchad et Togo.

En effet, le transport en transit rencontre dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre des problèmes cruciaux. Ces problèmes, qui constituent de sérieux obstacles au développement du commerce intra-africain particulièrement entre les pays sans littoral et ceux de transit, peuvent se résumer comme suit :

- précarité des infrastructures ;
- insuffisance de la coordination entre les modes de transport ;
- inefficacité des méthodes de gestion ;
- niveau très bas des communications à l'intérieur et au delà des frontières ;
- lourdeur des procédures commerciales, administratives et documentaires ;
- insuffisance de l'expertise locale.

B. Recommandations de la CMEAOC

La nécessité et l'urgence de doubler d'efforts face aux problèmes ci-dessus, aggravés par la crise économique mondiale, avaient conduit la 7ème Session Ordinaire de la CMEAOC tenue à Yaoundé (Cameroun) en septembre 1990, à adopter la Résolution N° 127/7/90 demandant la poursuite des efforts de la communauté internationale et en particulier du système des Nations-Unies à travers le Projet RAF/88/014, afin de parvenir principalement au

désenclavement des pays sans littoral de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Aussi, la 8ème Session Ordinaire, tenue à Ouagadougou les 27 et 28 Novembre 1992, avait dans le même sens réaffirmé l'importance de ce projet dans sa Résolution N° 145/8/92.

A cette occasion, la Conférence Ministérielle invitait les Etats membres à contribuer à la mise en oeuvre du projet en vue d'améliorer la nécessaire efficacité de leurs systèmes de transport et de transit au moyen de réformes et d'actions appropriées propres à assurer la fluidité du commerce intra-régional et l'intégration économique.

2.3.2 : Objectifs Globaux

A travers ses deux Composantes, le projet RAF/88/014 vise :

- la réduction des coûts de passage et de transport des marchandises ;
- la fluidité du mouvement des marchandises ;
- l'accroissement de l'expertise nationale ;

- le rapprochement des pays sans littoral et des pays côtiers dans leur commerce et transport en transit.

Le projet RAF/88/014 est donc destiné à apporter un appui technique nouveau ayant pour but de supprimer les obstacles qui gênent les opérateurs et de réduire les coûts du transport grâce à une base de données qui permet l'intégration de tous les modes de transports maritimes et terrestres. Il s'agit d'un outil de gestion moderne destiné à renforcer la capacité de planification et l'efficacité opérationnelle du secteur des transports et des pouvoirs publics.

Le troisième volet du projet est la valorisation des ressources humaines. Il consiste à favoriser de façon progressive un transfert de technologie grâce au développement de la qualité et de l'importance de l'expertise nationale, garante de la pérennité du projet.

2.3.3 : Résultats Attendus

- Assister les pays bénéficiaires en vue de l'amélioration de leurs cadres économique, juridique et administratif qui régissent le mouvement des marchandises dans la sous-région.

- Créer et mettre en place un système opérationnel d'information pour suivre le mouvement et améliorer le flux des marchandises.

- Renforcer les compétences nationales par l'utilisation de l'expertise nationale et sous-régionale.

- Promouvoir, en matière de développement, un système efficace de transport en transit qui soit fiable, rapide et peu coûteux par le biais de la coopération technique et institutionnelle entre les pays sans littoral et les pays de transit et d'une gestion de la logistique du transport sur les principaux axes et itinéraires.

- Parvenir à une meilleure maîtrise de la logistique afin de gérer efficacement le transport de bout en bout, le transport multimodal et le flux des marchandises.

2.3.4 : Etat d'Avancement du Projet

Depuis 1990, année d'ouverture du bureau régional du projet RAF/88/014 à Abidjan, plusieurs réalisations concrètes ont été faites sur financement du PNUD au bénéfice de nombreux opérateurs économiques du secteur des transports dans plusieurs des pays membres, concernés par le projet, notamment dans les transports ferroviaires, les transports maritimes, la gestion portuaire, les transports routiers et le trafic de transit.

Dans ce sens, plusieurs études et expertises approfondies ont été effectuées dans les domaines du transit, de la douane, des procédures administratives et des obstacles à la coopération.

Depuis fin Mars 1992, en raison d'une grave crise financière du PNUD, le projet se trouve bloqué au terme de sa première phase d'exécution.

2.2.5 : Poursuite Indispensable des Activités

A. Activités en Suspens

Ce qui a été accompli jusqu'à présent dans le cadre du projet RAF/88/014, est sans doute important. Mais il s'agit de réalisations minimales et extrêmement fragiles qu'il est urgent d'entretenir et de consolider : le développement des modules ferroviaires et portuaires doit être poursuivi et approfondi.

En effet, il importe d'une part de dépasser le stade "Monosite" des installations RAILTRACKER et, d'autre part, de mettre en place les modules les plus importants pour la gestion ferroviaire ; notamment : "RALL COMMERCIAL", "RAILLSTATISTIC" et "RAILMAINTENANCE".

En outre, il faudrait développer le logiciel "ROADTRACKER" et le mettre sur les grands axes routiers de la sous-région. Il faudrait également, après des adaptations nécessaires et concluantes, installer le module "Harbour-Master" dans les ports.

Enfin, il serait hautement souhaitable de poursuivre la formation des experts nationaux pour assurer la relève des experts internationaux de la CNUCED.

B. Rapport d'évaluation

Il est nécessaire de rappeler que le projet RAF/88/014 a fait l'objet d'une évaluation approfondie à la fin du premier semestre 1991 par une équipe internationale d'experts compétents conduite par Monsieur BRASSARD (Canada).

Les conclusions du rapport d'évaluation ont été favorables à la poursuite du projet et à la diversification de sources de financement en complément de l'aide prévue par le PNUD dans le Vème cycle des Nations-Unies.

Malheureusement, depuis 1992, il est devenu évident qu'il n'y a plus de ressources disponibles au niveau du PNUD, à telle enseigne que toutes les activités du projet se trouvent suspendues malgré toutes les implications politiques, économiques et sociales qu'une telle situation engendre.

Assistance financière pour la poursuite du projet : US \$ 600,000.

ETAT DE SIGNATURE, D'ADHESION ET DE RATIFICATION
DE LA CHARTE DES TRANSPORTS MARITIMES EN
AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE

I. Ratification :

1. REPUBLIQUE DU CONGO
2. REPUBLIQUE GABONAISE
3. REPUBLIQUE DE LA GAMBIE*
4. REPUBLIQUE DE GUINEE*
5. REPUBLIQUE DU MALI
6. REPUBLIQUE DU ZAIRE*

II. Approbation :

1. REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
2. REPUBLIQUE FEDERALE DU NIGERIA

III. Signature :

1. REPUBLIQUE DU BENIN
2. BURKINA FASO
3. REPUBLIQUE DU CAMEROUN
4. REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
5. REPUBLIQUE DU GHANA
6. REPUBLIQUE DU LIBERIA
7. REPUBLIQUE DU NIGER
8. REPUBLIQUE DE SIERRA LEONE
9. REPUBLIQUE DU SENEGAL
10. REPUBLIQUE DU TCHAD

* Ces Etats ont également signé la Convention.